

Directoire de la noblesse de Basse-Alsace

Sous l'Ancien Régime, le **directoire de la noblesse de Basse-Alsace** (en allemand : *Direktorium der Reichsritterschaft im Unterelsass*) était une juridiction compétente pour juger les membres du corps de la noblesse de Basse-Alsace et les communautés et habitants des terres qui en dépendaient. Les nobles et leurs terres étaient dits immatriculés car ils étaient inscrits sur un registre appelé la matricule.

Directoire (-présidial) de la noblesse (ci-devant immédiate) de Basse-Alsace



Sommaire

- 1 Histoire
 - 1.1 Réunion à la France
- 2 Sièges
- 3 Ressort
 - 3.1 Familles immatriculées
 - 3.2 Terres immatriculées
- 4 Compétence
- 5 Notes et références

Histoire

La noblesse franche et immédiate de Basse-Alsace était un corps de chevaliers d'Empire bénéficiant de l'immédiateté impériale.

Le 28 juin 1651, elle signa, à Mergentheim (aujourd'hui, Bad Mergentheim), un traité d'association avec les trois cercles des chevaliers d'Empire de Franconie, de Souabe et du Rhin. L'empereur, Ferdinand III, l'approuva le 10 juin 1652.

Le 6 novembre 1651, elle adopta, à Strasbourg, son règlement. Ferdinand III l'approuva le 10 juin 1652.

Réunion à la France

À la paix de Westphalie, Louis XIV acquiert de le titre de landgrave de Basse-Alsace.

Par un arrêt du 9 août 1680, le conseil souverain d'Alsace réunit à la France les terres de la noblesse immédiate de Basse-Alsace¹.

Le 12 mai 1681, noblesse immédiate de Basse-Alsace prêta serment de fidélité au roi entre les mains de Jacques de La Grange, l'intendant d'Alsace.

L'article 4 du traité signé à Ryswick, le 30 octobre 1687, confirma la réunion de la noblesse immédiate de Basse-Alsace à la France².

Siège

Le directoire siégeait à Strasbourg, dans l'hôtel de la Haute-Montée.

Par lettre patente de décembre 1680, Louis XIV transféra le siège du directoire de Strasbourg au château de Landsberg à Niedernai^{3,4}.

Par lettre patente de mars 1685, Louis XIV permit au directoire de vendre l'Hôtel de la Haute-Montée afin d'en acheter un autre pour tenir ses séances⁵. Le directoire acquit l'ancien hôtel des Boecklin de Boecklinsau, à Strasbourg^{6,7}. Il y tient ses séances jusqu'à la Révolution française.

Ressort

La compétence du directoire s'étendait aux nobles et terres qui étaient inscrits dans la matricule. Comme l'immédiateté impériale, sa compétence pouvait être personnelle, réelle ou mixte : elle était personnelle lorsqu'une personne immatriculée ne possédait pas de terre immatriculée ; réelle lorsqu'une terre immatriculée était possédée par une personne non immatriculée ; et mixte lorsqu'une terre immatriculée était possédée par une personne elle-même immatriculée.

Familles immatriculées

Les familles immatriculées étaient les suivantes : les Andlau (**de**), Berckheim (**de**), Bernhold, Bersterr, Bock, Boeckling, Buch, Dettlingen, Eckbrecht de Durkheim, Flachslan, Gailing d'Altheim, Hafferner de Wasselheim, Haindel, Hüssel, Ichtersheim, Johann de Mundolsheim, Kageneck, Kirchheim, Landsperg, Müllenheim, Neuenstein, Oberkirch, Rathsamhausen, Reichii de Platz, Roeder de Dierspurg, Schönau (**de**), Wangen, Weitersheim, Wetzel de Marsilia, Wurmfer, Zorn (**de**) et Zuchmantel.

Terres immatriculées

Les terres immatriculées étaient les suivantes :

Terre	Famille(s)	Commentaires
Achenheim	Wangen	—
Andlau	Andlau	—
Behlenheim (aujourd'hui, partie de Truchtersheim)	—	propriété du couvent de la Visitation de Strasbourg
Bernardswiller	Andlau	—
Berstett	Berstett et Dettlingen	—
Blaesheim	Bock	—

Birkenwald	Birkenwald	—
Bischoffsheim	Bœckel	—
Blancherupt	Andlau	—
Blienschwiller [en partie]	Andlau	village relevant, pour partie, du prince-évêque de Strasbourg (bailliage de Benfeld) ainsi que, pour la haute justice, de la ville de Strasbourg (bailliage de Barr)
Boofzheim	Berstett, Joham, Dénesdé et Saum	—
Bootzheim	Rathsamhausen	—
Bolsenheim	Ocahan	—
Breuschwickersheim	Weitersheim	—
Buswiller	Gayling	—
Cosswiller	Haindel	—
Diebolsheim	Andlau	—
Duppigheim	Flaxlanden	—
Duttlenheim	Andlau, Reich et Landsperg	—
Ehnwahr (aujourd'hui, partie de Muttersholtz)	Rathsamhausen	—
Entzheim	Zorn	—
Eschau [en partie]	Rathsamhausen	village relevant, pour partie, du grand-chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg (bailliage d'Erstein)
Fegersheim	Rathsamhausen	—
Furchhausen	—	propriété de Hesse-Darmstadt
Gerstheim	Berstett, Bock, Dettlingen et Gail	—
Hipsheim	Berstett, Kageneck, Braun et Burger	—
Hohenheim	—	—
Hurtigheim	Zorn et Mackau	en partie
Ichtratzheim	Ichtratzheim	—
Innenheim	Berckheim	—
Irmstett (aujourd'hui, partie de Scharrachbergheim-	Rathsamhausen	—

Irmstett)		
Itterswiller [en partie]	Andlau	village relevant, pour partie, du prince-évêque de Strasbourg (bailliage de Benfeld)
Jebsheim	Berckheim	—
Kolbsheim	Falckenhayn	—
Krautergersheim	Berckheim	—
Kunheim	Rathsamhausen	—
Landersheim	Wangen et Weinemmer	—
Lingolsheim	Landsperg	—
Mackenheim	Flaxlanden	—
Meistratzheim	Landsperg	—
Mittelbergheim (pour un tiers)	—	—
Mittelhausbergen	Joham	—
Mulhausen	Gail et Woltz	—
Mundolsheim	Joham	—
Muttersholtz	Rathsamhausen	—
Niedernai	Landsperg	—
Nothalten [en partie]	Andlau	village relevant, pour partie, de la seigneurie de Villé et, pour partie, du prince-évêque de Strasbourg (bailliage de Benfeld) ainsi que, pour la haute justice, de la ville de Strasbourg
Obenheim	Bœckel et Bock	—
Oberhausbergen	Zorn	—
Odratzheim	Géraudon	village relevant de la ville de Strasbourg (bailliage de Marlenheim), sauf pour la haute justice
Olwisheim	Berstett et Dettlingen	—
Osthouse	Bulack	—
Pfulgriesheim	Jacoud	—
Plobsheim	Güntzer et Kempffer	—
Quatzenheim	Oberkirch	—
Nieder-Rathsamhausen (aujourd'hui, partie de Muttersholtz)	Rathsamhausen	—
Reichsfeld	Andlau	—
Romanswiller	Haindel	—

Saasenheim	Schoenau	—
Oberschaeffolsheim	Wangen	—
Schaffhouse	Flaxlanden	—
Scharrachbergheim (aujourd'hui, partie de Scharrachbergheim- Irmstett)	Dettlingen	—
Schirrhoffen	Warstatt	—
Schnersheim	—	village relevant de l'abbé de l'abbaye Saint-Étienne de Marmoutier
Schœnau	Schœnau	—
Schweinheim (aujourd'hui, Schwenheim)	—	—
Stotzheim [en partie]	Andlau	village relevant, pour partie, du prince-évêque de Strasbourg (bailliage de Benfeld)
Stutzheim (aujourd'hui, partie de Stutzheim- Offenheim)	Flaxlanden	—
Sundhouse	Wurmser	—
Saint-Blaise-la-Roche	Andlau	—
Traenheim [en partie]	Flaxlanden	village relevant, en partie, du comté de Hanau-Lichtenberg (bailliage de Westhoffen)
Uttenham	Reinach	—
Valff	Andlau	—
Vendenheim	Wurmser	—
Fessenheim	—	village relevant du grand-chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg
Wibolsheim (aujourd'hui, partie d'Eschau)	Rathsamhausen	—
Witternheim	Berstett, Joham, Dénesdé et Saum	—
Wintzenheim	Glaubitz	—
Wœrth	Reinach	—
Wiwersheim	Wangen	—
Zell (aujourd'hui, partie de Nothalten) [en partie]	Andlau	—
Zellwiller	Landsperg	—

Compétence

Par lettre patente du 5 mai 1681, Louis XIV attribua au directoire les compétences d'un présidial, telles que définies par l'édit de janvier 1552, à savoir : — le *premier chef de l'édit*, c'est-à-dire la connaissance, en dernier ressort, de toutes les causes dont l'objet était inférieur à 250 livres en capital ; — le *second chef de l'édit*, c'est-à-dire la connaissance, à charge d'appel, de toutes les causes dont l'objet était compris entre 250 et 500 livres⁸.

Par la suite, jugea, au civil, jusqu'à 500 livres en dernier ressort et entre 500 et 1000 livres par provision. Il jugea aussi, en matière d'amendes au petit criminel, jusqu'à 30 livre en dernier ressort. Il jugeait, au criminel, les délits commis par les gentilshommes immatriculés.

Notes et références

- (fr)** Conseil souverain d'Alsace, arrêt du 9 août 1680 (<http://books.google.fr/books?id=xcyMrJENIN4C&dq=r%C3%A9union%20noblesse%20basse-alsace%201680&hl=fr&pg=PA92#v=onepage&q&f=false>) (consulté le 14 septembre 2013)
- Traité de Ryswick du 30 octobre 1687, art. 4 : « […] tous les lieux & droits occupés par Sa Majesté Très-Chrétienne [le roi de France, Louis XIV], tant pendant la Guerre & par voie de fait que sous le nom d'unions de réunions, situés hors de l'Alsace, ou contenus dans la liste des réunions produite par l'Ambassade de France seront restitués à Sa Sacrée Majesté Impériale, à l'Empire, & à ses États et Membres : les Décrets, Arrêts, & Déclarations, rendus à cet égard par les Chambres de Metz & de Besançon & le Conseil de Brisach, cassés, & toutes choses remises au même état auquel elles étoient avant lesdites occupations, unions, & réunions, sans qu'on y puisse être à l'avenir troublé ni inquiété […] ».
- (fr)** Lettre patente d'août 1680 (<http://books.google.fr/books?id=xcyMrJENIN4C&dq=r%C3%A9union%20noblesse%20basse-alsace%201680&hl=fr&pg=PA97#v=onepage&q=Directoire&f=false>) (consulté le 14 septembre 2013)
- (fr)** Château de Landsberg (http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA67000076) sur la base Mérimé (consulté le 14 septembre 2013)
- (de)** **(fr)** Lettre patente de mars 1685 (<http://books.google.fr/books?id=gk5MAAAAcAAJ&dq=statuts%20de%20la%20noblesse&hl=fr&pg=RA1-PT116#v=onepage&q=131&f=false>) (consulté le 14 septembre 2013)
- (fr)** Ancien hôtel des Boecklin de Boecklinsau, puis du Directoire de la noblesse de Basse-Alsace à Strasbourg (http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA00085053) sur la base Mérimée (consulté le 14 septembre 2013)
- (fr)** Ancien hôtel des Boecklin de Boecklinsau, puis du Directoire de la noblesse de Basse-Alsace à Strasbourg (<http://www.monumentum.fr/ancien-hotel-des-boecklin-boecklinsau-puis-directoire-noblesse-basse-alsace-pa00085053.html>) sur www.monumentum.fr (<http://www.monumentum.fr/>) (consulté le 14 septembre 2013)
- (fr)** Lettre patente du 5 mai 1681 (<http://books.google.fr/books?id=xcyMrJENIN4C&dq=r%C3%A9union%20noblesse%20basse-alsace%201680&hl=fr&pg=PA101#v=onepage&q&f=false>) (consulté le 14 septembre 2013)

Dernière modification de cette page le 9 avril 2016, à 22:58.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.